



Coopération policière transfrontalière: une réussite pour le Benelux



Sommaire

Préambule général	3
Avant-propos des chefs de corps	5
Prêt à usage	6
Actions et exercices en commun	8
Formations communes	10
Terrorisme et prévention de conflits	12
Régions frontalières	14
Officiers de liaison	16
Conclusion	18

Editeur responsable

Jan P.R.M. van Laarhoven
Secrétaire général
Rue de la Régence 39
1000 Bruxelles

Rédaction:

Secrétariat général du Benelux
Services de police belge, néerlandais
et luxembourgeois

Lay-out et mise en page

Fuel, Bruxelles, www.fueldesign.be

Responsabilité Photographique

· Police fédérale belge
· Police du Brabant central et occidental (NL),
Bart van Hatem
· SCP/Police Grand-ducale

Date de publication

Janvier 2012

© Benelux

Préambule général

Cher lecteur,

Au sein du Benelux, le domaine de la sécurité, y compris les aspects de la prévention, de la sensibilisation et de la répression, est l'un des sujets qui se prête le mieux à une coopération utile entre pays voisins. Le citoyen attend en effet des autorités publiques qu'elles lui garantissent sa sécurité, sa mobilité et sa qualité de vie. Il n'est dès lors pas étonnant que nos gouvernements aient inscrit cette thématique comme l'une des trois grandes priorités du nouveau Traité de l'Union Benelux. Au-delà d'avoir donné une nouvelle impulsion à la coopération entre nos trois pays, le traité réaffirme les grands principes du Benelux que j'interprète comme les "3C": concertation, coordination, collaboration. Globalement, le Benelux c'est ça, ni plus, ni moins, et c'est quand nos pays travaillent efficacement ensemble que nous enregistrons les meilleurs résultats.

Entre les corps de police de nos pays, différentes formes de coopération se sont progressivement tissées notamment parmi les hommes de terrain, de part et d'autre des frontières.

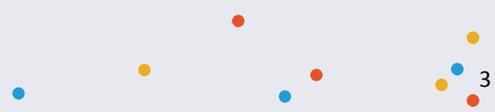
Compte tenu des évolutions des mœurs et des développements de nos trois pays au sein de l'Union européenne, nos autorités ont eu la certitude que la coopération Benelux pouvait franchir un nouveau palier et que ces formes de coopération policière, jusqu'alors informelles, se devaient d'être régulées pour être plus efficaces. Il en est résulté un Traité Benelux d'intervention policière transfrontalière qui est officiellement entré en vigueur le 1er juillet 2006. Depuis lors, il n'est pas rare de rencontrer des agents de police belges, luxembourgeois et néerlandais opérer au-delà de leurs frontières nationales. Parmi une foule d'exemples, songeons aux grandes manifestations internationales désormais encadrées sur nos territoires par des unités mixtes ou encore aux contrôles conjoints et autres opérations communes fréquemment réalisées dans les régions frontalières.

Notre coopération policière est novatrice et unique en son genre. Elle a vocation à servir d'exemple pour l'Europe. Elle répond à ce titre à un des objectifs du nouveau Traité de l'Union Benelux visant à consolider le Benelux comme le laboratoire idéal d'idées pour l'UE et l'instigateur de coopérations renforcées entre pays voisins.

En parcourant cette brochure, vous pourrez mieux vous imprégner des multiples formes de coopérations stratégiques et opérationnelles qui ont progressivement été mises en oeuvre par les services de police de nos trois pays et ce, avec le soutien actif du Secrétariat général du Benelux. Et nous l'envisageons comme un projet d'avenir: nul doute que ces initiatives, portées par nos trois pays et encadrées par le Secrétariat général du Benelux seront intensifiées, approfondies et élargies pour relever les nouveaux défis qui se renouvèlent sans cesse dans les domaines de la sécurité.

Au nom du Benelux, je vous en souhaite une agréable lecture.

Alain de Muyser
Secrétaire général adjoint du Benelux,
Luxembourg



Avant-propos des chefs de corps



Il y a six ans, l'annonce de la première patrouille mixte de part et d'autre de la frontière mobilisait encore les médias. Aujourd'hui, la présence ou l'action des policiers du pays voisin sur le territoire national est perçue naturellement par le citoyen. Dans la lutte contre le tourisme des stupéfiants, les cambriolages, la traite des êtres humains, les vols de véhicules, les transports illégaux de déchets, la coopération policière dans le Benelux a d'ores et déjà produit d'importants résultats concrets. Bref, si le Traité Benelux de coopération policière n'était pas déjà signé, il faudrait le signer d'urgence. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru.

Romain Nettgen, Directeur général de la Police grand-ducale, Luxembourg





Je suis ravi que la coopération policière internationale au sein du Benelux ait atteint un tel degré d'avancement, qu'elle en soit devenue la chose la plus normale au monde. Cette manière de travailler entre de plus en plus dans les habitudes de nos agents de police. La criminalité ne s'arrête pas en effet aux frontières et le Traité Benelux de coopération policière a permis d'intensifier et d'approfondir la coopération entre les trois corps de police. Des compétences plus vastes ont été conférées aux agents de police de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg pour travailler sur le territoire de leurs voisins.

**Frans Heeres, (titulaire du portefeuille Benelux),
Chef de corps de la police du Brabant central et occidental, Pays-Bas**

Des arroseuses belges à Luxembourg-Ville

Le prêt de matériel, un élément essentiel du traité

Le Traité Benelux de coopération policière autorise l'intervention transfrontalière des différents corps de police sur leur territoire respectif, sous un certain nombre de conditions spécifiques et au fil des ans, le public s'est peu à peu familiarisé à cette réalité. Le déploiement de matériel lourd à l'étranger est aussi une conséquence du Traité Benelux et une pratique à laquelle le public a dû s'habituer. Une évolution qui fut tout sauf évidente.

Le premier pas fut le déploiement d'arroseuses belges au Luxembourg lors d'une manifestation de métallurgistes en 2003, deux ans donc avant la signature du traité, et ce sur la base d'un accord bilatéral belgo-luxembourgeois.

Le Luxembourg – qui, dans son histoire, n'avait jamais dû faire face à des protestations ou manifestations violentes – craignait d'éventuels troubles et il fut alors convenu de faire intervenir des arroseuses et des véhicules blindés belges. Sauf qu'il n'existait pas de base juridique permettant que ces engins soient desservis par du personnel belge sur territoire luxembourgeois. Des policiers luxembourgeois durent donc, en toute hâte, suivre une formation en Belgique. Et il fallut en outre équiper temporairement les véhicules prêtés de plaques d'immatriculation luxembourgeoises. Au final, donc, une opération assez complexe... mais aussi une opération réussie en termes de relations publiques: l'apparition en force de matériel étranger, et surtout des arroseuses, toujours impressionnantes, fut presque plus largement thématisée dans la presse que la manifestation en soi.

Et il s'avère que plus tard, on allait aussi pouvoir exploiter avec succès les enseignements de cette première expérience en matière de prêt de matériel à grande échelle.

Une nouvelle occasion de mettre en œuvre du matériel belge au Luxembourg se présenta en effet en 2009, quelques années donc après la signature du traité. Cette année-là, en octobre, la police luxembourgeoise se préparait à encadrer une manifestation des agriculteurs européens devant le Centre de conférences sur le plateau du Kirchberg et cette fois encore, on redoutait des débordements. Il fut donc décidé de recourir aux nouvelles autopompes de la Police fédérale belge. L'intervention d'engins porteurs d'une immatriculation étrangère mais aussi de personnel policier appartenant aux autres pays du Benelux était désormais devenue possible en vertu du traité.

Convention de prêt à usage

La convention de prêt à usage de la police forme une base pratique solide permettant l'échange de matériel entre différentes organisations de police. Mais ce n'est pas tout. La mise en œuvre pratique de matériels policiers nous donne aussi une meilleure compréhension des équipements à améliorer. Les programmes d'exigences et les cahiers de charges concernant, par exemple, les véhicules, les vêtements ou les équipements peuvent ensuite être adaptés au dernier état des lieux et aux impératifs les plus concrets issus de la pratique.



Cees de Bruin, Account Manager,
Division Achats & Fournitures, VTSPN, Pays-Bas





Et c'est ainsi qu'une équipe de réserve fut aussi déléguée sur place par les forces de l'ordre belges, 'juste au cas où'.

Finalement, la manifestation se déroula dans un ordre relatif, ce que l'on dut sans doute pour une part à la présence intimidante du matériel lourd belge. L'hélicoptère de la Police fédérale belge et celui de la Police grand-ducale patrouillaient côte à côte dans le ciel luxembourgeois. Et les autopompes belges n'entrèrent guère en action que pour éteindre un feu de paille allumé par les agriculteurs devant les chevaux de frise.

Que ce soient des arroseuses belges opérant au Luxembourg, un chien de police luxembourgeois sur la piste d'un truand du côté d'Arlon, l'hélicoptère de la Police grand-ducale en appui aérien d'un dispositif policier belge,

des collègues néerlandais qui patrouillent sur les autoroutes luxembourgeoises lors des départs en vacances annuelles, etc., tous ces cas de figure portent une seule signature, celle du Traité Benelux de coopération policière et depuis lors, invoqué des centaines de fois dans le cadre d'actions de police communes aux trois pays.

Vic Reuter, Porte-parole de la Police grand-ducale, Luxembourg



Conférence "Innovation et Nouvelles Technologies"

En mai 2011, la Conférence Benelux "Innovation et Nouvelles Technologies" a été organisée dans le cadre d'INFOPOL. Cette conférence a réuni pour la première fois des spécialistes en sécurité et nouvelles technologies aux côtés de policiers et de représentants des pouvoirs publics de tout le Benelux. Une excellente occasion pour dresser un aperçu des évolutions technologiques de plus en plus rapides, réfléchir à de futurs partenariats et procéder à un échange d'expertises avec d'autres parties intéressées.

Jean-Louis Dalle, Commissaire, Conseiller en politique CG/BO, Police fédérale, Belgique



La fête nationale aux côtés des voisins du sud

Le jour de la fête nationale néerlandaise 2011, la famille royale des Pays-Bas était invitée dans les localités nord-limbourgeoises de Thorn et Weert pour le cortège et les cérémonies traditionnelles. La région de police 'Limburg-Noord' était responsable de la sécurité de Sa Majesté la Reine, des membres de la Maison royale et bien sûr des dizaines de milliers de visiteurs venus des Pays-Bas et des pays environnants. En ce jour particulier, la Belgique a offert son aide pour prêter main-forte aux 1300 policiers du 'Limburg-Noord' et d'autres corps de police néerlandais mobilisés pour la circonstance. "Nous avons accueilli cette offre à bras ouverts", déclare Rob Hermans, Commandant général de l'état-major des opérations spéciales du corps de police 'Limburg-Noord'.

Le 30 avril, trente policiers de Gand furent donc intégrés dans le dispositif de sécurité de cet événement d'envergure. Policiers néerlandais et belges formaient des duos et assuraient des patrouilles communes.

"Des agents de police belges et néerlandais étaient postés en alternance sur le parcours suivi par la Reine et les membres de la Maison royale. Une belle présentation en rue, que les nombreux spectateurs belges ont également appréciée", poursuit Hermans.

Une délégation de la formation 'Gold and Silver' de la Police fédérale belge est également venue rendre visite au commandant et à son état-major pendant le 'Koninginnedag'. Cette délégation se composait entre autres du Chef de corps de la zone de police (belge) 'Noordoost Limburg' et du Conseiller général de la Police fédérale belge auprès du Benelux.

La coopération entre corps néerlandais et belge dans le Limbourg n'en était du reste pas à son coup d'essai, puisque par le passé, ils avaient déjà eu l'occasion d'œuvrer en commun sur le terrain lors du festival rock 'Bospop' et de la kermesse de Weert, ou encore de la fête 'Oud Limburgs Schuttersfeest'.

Rob Hermans: "Nous voulons rester au fait de l'organisation interne de nos homologues et concrétiser toujours davantage notre coopération. Nous dressons un bilan très positif de notre coopération pendant le 'Koninginnedag'. Nous avons également recueilli de nombreux échos favorables et enthousiastes de la Maison royale et des autorités."

Des Néerlandais en renfort de leurs collègues belges lors des Fêtes de Gand

Chaque année, de nombreux Néerlandais viennent prendre un peu de bon temps lors des Fêtes de Gand. Et parce que d'ordinaire, les gens réagissent mieux lorsqu'on leur parle dans leur 'propre langue', trente policiers néerlandais sont venus cette année aider leurs collègues belges affectés au maintien de l'ordre. Nous n'avons recueilli que des réactions très positives de la part des Néerlandais venus faire la fête. Et, tout en travaillant, nous avons pu réaliser un échange d'expérience très fructueux avec nos voisins du sud.



Dré van Roomen, Agent de quartier,
Roosendaal, Pays-Bas





Lutter ensemble contre l'extorsion commerciale

L'exercice 'Candy IV' s'est déroulé à Maastricht et s'est focalisé sur une extorsion d'une société industrielle. Le poste de commandement était installé au centre de crise de la police à Maastricht. À partir de celui-ci, des officiers de liaison assuraient la communication avec leurs postes de commandement nationaux, en Belgique et au Luxembourg. Le point culminant de cet exercice de grande envergure fut l'envoi du 'Mister Cash', le courrier qui devait transporter la rançon au-delà de la frontière. Grâce à une bonne coopération entre les unités spéciales des trois pays, le courrier et les auteurs ont pu être interceptés au moment du dépôt de la rançon.



Christian Steichen, Service de Police Judiciaire de la Police grand-ducale, Luxembourg

L'extorsion commerciale est par excellence un phénomène criminel transnational. Son approche doit donc aussi pouvoir dépasser les frontières.



Ivo Vereycken, Chef des opérations des Unités spéciales, Belgique



S'exercer en commun

Le *Traité Benelux de coopération policière* prévoit que les parties contractantes peuvent se prêter mutuellement assistance, y compris dans le cadre du maintien de l'ordre public et de la sécurité. Les officiers de police luxembourgeois bénéficient depuis des années déjà d'une formation totale ou partielle au maintien de l'ordre public en Belgique. Depuis quelque temps, les officiers de police belges suivent un module adapté de la formation commandant de peloton d'unité mobile aux Pays-Bas. Des exercices à grande échelle ont également eu lieu avec des unités belges, néerlandaises et luxembourgeoises de maintien de l'ordre public. Ces formations et ces exercices permettent de mieux connaître le langage de chacun (le jargon spécialisé) et de mieux appréhender aussi la philosophie et l'action de chacun en matière de maintien de l'ordre public.



Benny Maes, Commissaire, DGA/DAO, Police fédérale, Belgique



Coopération internationale en matière de formations spécialisées

Le service SIG (intervention spécialisée) de la Police fédérale belge comprend notamment l'équipe VAG. VAG est l'acronyme de "Vaardigheden Aanhouden in Groep", c'est-à-dire compétences pour l'arrestation en groupe. Il s'agit d'un organe policier qui existait depuis un certain temps déjà aux Pays-Bas, où le concept a été mis au point.

Créée en 2007, l'équipe VAG belge fait office de maillon intermédiaire entre les missions spécialisées des CGSU (Direction des unités spéciales) et le travail policier de base. Les Pays-Bas possèdent depuis 1989 des équipes de ce type qui se voient confier des arrestations assorties d'un risque supérieur à la moyenne, mais toujours dans le cadre d'opérations exemptes de risques vitaux et de menaces d'utilisation d'armes à feu. Ces arrestations peuvent avoir lieu dans des lieux publics, des bâtiments ou des véhicules. Les équipes VAG n'empiètent pas sur les domaines d'action pour lesquels les unités spéciales (CGSU) ont été créées et équipées. Les missions des équipes VAG dépassent cependant bel et bien le niveau de danger normal auquel les policiers ordinaires sont exposés dans l'exercice normal de leurs fonctions.

Compte tenu de la longue expérience de la police néerlandaise dans ce domaine, il a été décidé d'envoyer les équipes belges suivre une formation spécialisée de trois semaines à l'Académie de police d'Ossendrecht aux Pays-Bas.

En plus de maîtriser les compétences requises, l'académie d'Ossendrecht dispose également des installations nécessaires (immeubles, véhicules, etc.) pour organiser la formation. Les professeurs de la formation VAG aux Pays-Bas sont assistés par trois membres de l'équipe VAG belge. Différentes procédures sont enseignées au cours de cette formation, dont des techniques d'arrestation et des techniques d'immobilisation d'un véhicule.

La coopération internationale ne se limite pas à ces seules formations spécialisées, mais couvre également le suivi et l'apprentissage des nouvelles évolutions dans le travail de police. C'est ainsi que l'équipe belge s'est déplacée récemment auprès de ses collègues néerlandais pour se former aux techniques d'arrestation en milieu aquatique, un créneau où la police néerlandaise peut bien entendu se targuer d'une vaste expérience.

Olivier Libois, Directeur général de la Police administrative, Police fédérale, Belgique

Emprunter et apprendre

En 2011, nous avons même été plus loin: nous avons demandé à quelques experts néerlandais de suivre la formation belge d'un œil critique. Qu'en est-il ressorti? Nos cultures et valeurs diffèrent à peine et, avec leurs connaissances étendues, les néerlandais ont su conquérir nos cœurs de belges. Un nouveau réseau voit le jour.

Et puis le sentiment vous prend que vous pourriez même coopérer davantage: dans les formations, dans la coopération transfrontalière ou, éventuellement, dans une évaluation par les pairs. Emprunter et apprendre ne sont pas des concepts très éloignés.

Gino Van Wynsberge,
Chargé de cours, police administrative, École Nationale des Officiers, Belgique





Concertation entre services de police

Ma zone de travail comprend le village frontalier de 'Putte'. Les polices belge et néerlandaise y assurent régulièrement des contrôles et exercices communs. Au sein de la 'formation Benelux' mise en œuvre dans la zone, nous apprenons à connaître les noms des bâtiments, bourgmestres et territoires des communes situées de l'autre côté de la frontière.

La formation prévoit également des études de cas et jeux de rôle. Qu'est-ce qui est permis ou non dans chaque pays? Tous les deux mois, une concertation a lieu entre les services voisins où l'on passe en revue l'actualité et étudie comment optimiser les échanges d'informations.

**Paul Jacobs, Agent de quartier, équipe
Bergen-Woensdrecht, Pays-Bas**

Détecter la radicalisation en temps opportun

La radicalisation ouvre la voie au terrorisme, lequel constitue un phénomène transfrontalier par excellence. Depuis les attentats de New York, Londres et Madrid, la radicalisation et le terrorisme font l'objet d'un suivi attentif en Europe. Dans le cadre du projet belge COPPRA, l'une des clés de la lutte contre la radicalisation et le terrorisme se situe au niveau de la police de première ligne et du travail de quartier. Cette méthodologie est également utilisée par d'autres services de police européens, en particulier aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Au cours de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne en 2010, la police intégrée belge a présenté les premiers résultats du projet COPPRA (Community Policing and Prevention of Radicalisation). L'objectif général

de ce projet est d'assigner aux agents de terrain, en tant qu'observateurs privilégiés, une mission de détection et de signalisation de la radicalisation. Trop longtemps, en effet, ce phénomène complexe est resté chasse gardée des services spécialisés, permettant au phénomène de radicalisation de passer inaperçu.

C'est un manuel pratique qui a constitué le premier outil de détection précoce des signes de radicalisation. Pas question toutefois, et l'équipe du projet en était pleinement consciente, de diffuser ce manuel sans l'indispensable travail préparatoire et explicatif. D'où la décision de mettre sur pied une formation COPPRA spécifique qui serait dispensée par le biais de sessions 'train de trainer'.

Les policiers néerlandais et luxembourgeois ont également pu participer à cette formation. Outre les vingt participants belges, cinq policiers luxembourgeois et 10 policiers néerlandais ont pris part à la formation de trois jours organisée début avril 2011.

Au vu de l'évaluation, il apparaît que les participants jugent cette formation très réussie et qu'il s'agit là d'un brillant exemple de prise en charge pratique d'un problème transfrontalier au niveau du Benelux.

**Jean-Pierre Devos,
Commissaire, CGL, Belgique**

La détection de la radicalisation implique que l'agent de première ligne est attentif aux signes annonciateurs d'une telle radicalisation. Le manuel élaboré dans le cadre du projet COPPRA se veut un outil pratique qui reprend notamment la liste des indicateurs d'une possible radicalisation. On ne part pas de rien, mais on se fonde sur le matériel déjà disponible au sein des services de police spécialisés.

En cas de détection de signes de radicalisation, une réaction idoine s'impose, pas nécessairement par la répression – sauf bien entendu si des faits délictueux ont été commis – mais par la coopération avec une série d'acteurs sociaux. Il peut s'agir d'autorités locales comme un service de prévention urbaine, des écoles, des travailleurs de quartier, des organisations religieuses, etc.





Protection des transports nucléaires internationaux

Depuis des années, les Pays-Bas transportent leurs déchets nucléaires de Borssele jusqu'en France en passant par la Belgique. La réglementation nucléaire étant une compétence internationale, nous avons, voici quelques années, contacté les collègues de la Police fédérale belge afin d'harmoniser nos méthodes de travail.

Les relations avec nos voisins du sud ont pris davantage de consistance encore lorsque nous avons été amenés à leur apporter notre appui lors de l'accompagnement d'un transport de déchets nucléaires depuis Borssele jusqu'en France. Étant donné le caractère politiquement sensible des transports de déchets nucléaires, les quinze collaborateurs que nous avons délégués pour participer à la protection du train ont complété utilement le dispositif déployé par les policiers belges, qui ont particulièrement apprécié cette contribution.

**Stephan Jongmans, Conseiller senior, gestion des conflits et crises,
Corps national des services de police (KLPD), Pays-Bas**



La clé d'une coopération efficace, ce sont les personnes

Pour la zone de police 'Noord' et l'Equipe de Bergen op Zoom-Woensdrecht, coopérer est une tradition qui remonte à plusieurs années déjà. Cette coopération existait même de manière officieuse avant le Traité Benelux, surtout sous forme d'échange d'informations et de concertation.

C'est peut-être le caractère très spécifique de cette entité de 'Putte', qui est de considérer tant 'Putte-Stabroek' et 'Putte-Kapellen' en Belgique que 'Putte' aux Pays-Bas comme formant une communauté, qui a fait que coopérer n'était pas considéré comme un must, mais comme une évidence.

Dès lors, le Traité Benelux a constitué l'impulsion dont nous avons besoin pour officialiser certaines coopérations et surtout pour intensifier certaines synergies. Des visites de travail mutuelles des commandants aux deux corps ont permis de réaliser un bon inventaire des possibilités. Entre-temps, cette volonté s'est concrétisée grâce entre autres à un échange d'informations entre différentes fonctionnalités allant du travail de quartier à l'enquête judiciaire, du niveau opérationnel au niveau stratégique; grâce à des dispositifs mixtes pour les actions judiciaires et de trafic, reprises ou non dans le calendrier Benelux, parfois avec un officier de liaison, parfois avec de véritables équipes mixtes selon les nécessités; grâce à une gestion commune des événements avec un commandement et un dispatching communs et à nouveau avec des équipes mixtes en tant que valeur ajoutée quand c'est possible.

Le succès de cette coopération repose sur les personnes. On peut créer autant de cadres légaux et de possibilités qu'on le souhaite, si la "volonté" de coopérer n'est pas là, tout cela reste lettre morte. Nous essayons d'attacher beaucoup d'importance aux relations humaines. Outre les moments de concertation, nous avons aussi investi dans des formations mixtes appelées "dispositifs mixtes". Les collaborateurs sur le terrain y assistent à un exposé destiné à rafraîchir leurs connaissances du Traité Benelux, ils font ensemble des exercices pratiques, par exemple contrôler un véhicule suspect et la formation s'achève sur une activité sportive amicale. L'essentiel est d'apprendre à mieux se connaître et d'être au courant des possibilités et des limites de chacun afin d'éviter les préjugés à ce sujet.

Coopérer dans les règles de l'art est toujours une plus-value, pourquoi serait-ce différent avec nos collègues de l'autre côté de la frontière? Finalement, nous avons vraiment beaucoup d'objectifs en commun. Nous ne demandons qu'une chose: étendez encore le cadre légal afin que les frontières soient vraiment ouvertes, pour les policiers aussi!

Luc Gers, Chef de corps, zone de police 'Noord' (Kapellen – Stabroek), Belgique



DE LA CONVENTION D'EXTRADITION SCHENGEN À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS EUROPÉENNES: RÉCAPITULATIF

Les problèmes de sécurité ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. La Convention d'application de Schengen (CAS) du 19 juin 1990 a déjà supprimé une série d'obstacles à la coopération policière et imprimé une dynamique en matière d'échange d'informations et de coopération.

Les réformes de la police aux Pays-Bas puis en Belgique ont relégué cette dynamique quelque peu à l'arrière-plan. Le Traité Benelux du 8 juin 2004, le Traité de Prüm du 27 mai 2005 et quelques décisions importantes du Conseil européen en matière de coopération policière ont relancé la dynamique de la coopération indispensable. Des forums de concertation permanents tels que la Concertation stratégique Benelux Police, la Concertation des pays Benelux Police et plusieurs groupes locaux de concertation Benelux donnent un contenu à la coopération sur le plan stratégique, tactique et opérationnel. Des contrôles conjoints sont organisés régulièrement, soit au niveau national, soit au niveau local. Le citoyen prend conscience de plus en plus de la mobilisation conjointe des policiers au-delà des frontières nationales à l'occasion d'événements qui attirent des visiteurs de plusieurs pays. L'échange international d'informations peut encore s'améliorer, mais nous voyons des évolutions importantes à ce niveau également. La Belgique prend actuellement les mesures préparatoires techniques et législatives nécessaires en vue de la transposition d'une série d'initiatives européennes qui simplifient entre autres l'échange d'informations entre les services répressifs des états membres (décision cadre 2006/960/JAI) et permettent l'interrogation informatisée des empreintes digitales, des profils ADN et des données issues des registres des immatriculations (décisions du Conseil 2008/615/JAI et 2008/616/JAI). De plus en plus de dossiers importants d'enquête transfrontalière sont traités conjointement ou du moins en bonne entente.



La frontière dans le bureau de police

Baarle-Nassau, village enclavé, occupe une position à part. Nous sommes conscients de ce que la coopération avec les Belges est un must, car avant même que vous ne le sachiez, vous vous retrouvez sur le territoire de votre voisin. Heureusement, le temps est depuis longtemps révolu où un citoyen s'empressait de passer de l'autre côté de la frontière parce que la police ne pouvait pas l'arrêter à l'étranger. Aujourd'hui, nous sommes mandatés pour intervenir sur nos territoires respectifs et nous nous considérons davantage comme des collègues. Nous nous côtoyons tous les jours puisque nous partageons le même poste de police, qui est traversé par la frontière, avec les Pays-Bas d'un côté et la Belgique de l'autre. Ce qui est d'autant plus important que, selon la loi, nous ne pouvons témoigner que sur notre propre territoire.

Paul Sintnicolaas, Agent de quartier, Baarle-Nassau, Pays-Bas



Coopérer, c'est travailler ensemble

'Coopérer' est un verbe et il faudra donc s'y atteler jour après jour. Rien ne se fait spontanément. Mais il est très encourageant de constater que les policiers ont de plus en plus le sentiment que la coopération transfrontalière est la seule piste valable pour s'attaquer efficacement aux nombreux problèmes de sécurité transfrontalière.

Roger Leys, Chef de corps, zone de police de Turnhout, Belgique

Analyser ensemble les phénomènes criminels internationaux

Les officiers de liaison en poste à l'étranger veillent avant tout à rassembler des informations et à détecter et signaler les nouveaux phénomènes criminels trouvant leur origine dans les pays en question. Depuis avril 2006, la police belge possède un officier de liaison à Tirana, en Albanie. Ce dernier ne travaille pas seulement pour la Belgique, mais aussi pour les autres pays du Benelux. Ou comment la coopération entre les officiers de liaison au niveau du Benelux génère également un gain d'efficacité.

Dès le départ, l'objectif était que l'officier de liaison belge en Albanie se mette également au service des collègues des autres pays du Benelux.

André Nys, officier de liaison belge à Tirana: "Cette coopération a permis d'enregistrer de bons résultats avec les Pays-Bas dans des dossiers de traite des êtres humains, de meurtre à titre de règlement de compte dans le milieu de la drogue à Rotterdam et à Amsterdam et d'une livraison contrôlée d'une quantité considérable de cocaïne. Je peux également mentionner mes interventions pour l'exécution d'une dizaine de demandes d'entraide judiciaire internationale."

"Nous coopérons également étroitement dans le domaine de l'échange d'informations. Dans le cadre de la fonction policière guidée par l'information, nous avons transmis d'importantes informations stratégiques aux collègues néerlandais pour qu'ils soient au courant des dernières évolutions en termes de criminalité. À titre d'exemple, je fais référence

à un rapport concernant l'abus de passeports biométriques albanais, à une évaluation de la menace terroriste, à la criminalité organisée, etc."

"Les interventions avec le Luxembourg restent plutôt minimales, mais certains signaux indiquent que le Grand-Duché n'échappera pas à l'attention de criminels albanais, et à terme, nous renforcerons donc la coopération avec le Grand-Duché. Sur la base de notre expérience, nous oserions conclure que la coopération Benelux offre du potentiel en matière de police et de justice, même si des efforts restent à accomplir pour garantir des gains d'efficacité considérables, tant en termes de mobilisation de ressources humaines et de moyens, que de réussites dans la lutte contre les phénomènes criminels typiques trouvant leur origine dans cette partie des Balkans."

COOPÉRATION ENTRE LES OFFICIERS DE LIAISON: ÉVOLUTION

La coopération entre les officiers de liaison au niveau du Benelux a débuté en 2004 et s'est depuis concrétisée en plusieurs étapes. Avec ce projet, nous visons une coopération opérationnelle et stratégique plus efficace dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les formes graves de criminalité, ainsi que du maintien de l'ordre public.

Concrètement, les officiers de liaison ne travaillent plus simplement pour leur propre pays, mais au sein d'un cadre défini également valable pour les services de police des autres pays du Benelux.

- Première phase, de mai 2004 à mai 2005: déroulement de cinq projets pilotes aux États-Unis, en Russie, au Maroc, en Roumanie, en Amérique du Sud, respectivement.



- Deuxième phase, de mai 2006 à novembre 2009: rédaction d'accords d'exécution et premiers pas sur la voie de l'utilisation commune des officiers de liaison du Benelux.
- Troisième phase: mise en œuvre des accords d'exécution.

Dans la pratique, les officiers de liaison des pays du Benelux coopéraient déjà depuis longtemps dans certains pays et régions. Ce projet a surtout permis de créer un cadre juridique et opérationnel également applicable à d'autres pays et régions.

Grâce à cette coopération, la charge de travail est répartie et les officiers de liaison peuvent davantage se spécialiser dans certains phénomènes.

Cela permet aussi de limiter les déplacements dans une région ou un pays, ce qui réduit les coûts. Le Benelux peut être fier de cette coopération réussie et la soumet donc avec conviction au niveau européen en tant que 'best practice'.

Conclusions

La coopération policière internationale est devenue un facteur capital dans la gestion des problèmes de sécurité. La coopération avec les services de police étrangers et les autorités policières internationales, d'une part, et avec les institutions et organisations internationales, d'autre part, s'impose de plus en plus. Dans la dernière 'Image de la sécurité policière nationale belge', l'internationalisation de la criminalité est définie comme l'une des trois principales tendances actuelles (avec le recours croissant à la violence et le rôle accru d'Internet dans la perpétration de crimes).

Au niveau européen, on met donc en place toutes sortes de projets afin de renforcer cette coopération policière. Cette évolution rapide est impossible à freiner, surtout dans le domaine de l'échange international d'informations, où la mise en œuvre de la décision-cadre suédoise supposera que les informations sont disponibles au sein de l'Europe. Les possibilités d'initiatives (opérationnelles) communes se multiplient également. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la coopération du Benelux a fait office de champ d'expérimentation en la matière.

Dans l'Europe de l'après Traité de Lisbonne, les pays du Benelux ont plus que contribué à la concrétisation de la nouvelle architecture de sécurité interne de l'Union européenne, et ce en soumettant et défendant des propositions communes dans les divers forums et groupes de travail actifs dans le cadre de la politique européenne de sécurité.

Mais il reste du travail. La coopération du Benelux comme champ d'expérimentation pour la coopération transfrontalière doit être développée davantage, en menant à bien le plan d'action Senningen actualisé, ainsi que les missions de la Concertation stratégique Benelux Police. Les opportunités de coopération opérationnelle dans les régions frontalières doivent être exploitées au maximum et les initiatives législatives nationales nécessaires doivent être concrétisées afin de favoriser d'autres initiatives communes.

Parmi les projets importants et ambitieux en la matière, citons la concrétisation de l'accord d'exécution en matière d'utilisation commune des officiers de liaison du Benelux.

Nous devons donc mettre tout en œuvre pour instaurer efficacement ce canal précieux, mais aussi onéreux, en faveur de la coopération policière internationale, au profit des pays du Benelux. Nous devons également envisager des initiatives Benelux communes en matière de gestion civile de crises dans les régions ou pays hors UE où la présence de nombreux facteurs criminogènes exerce une incidence directe sur la sécurité interne de l'UE, et des pays du Benelux en particulier. Et pourquoi n'envisagerait-on pas, au sein du Benelux, de confier des compétences supplémentaires aux agents de police sur leur territoire respectif concernant les activités de recherches 'classiques', pour lesquelles aucune sommation n'est nécessaire et qui n'entravent pas les droits fondamentaux des justiciables?

Bref, les défis ne manquent pas si l'on veut réellement concrétiser le concept de Lisbonne de "coopération étroite entre les États membres" et rendre plus efficace encore la coopération transfrontalière dans le Benelux. Vous êtes prêts?

Peter De Buysscher, Directeur de la coopération policière internationale, Police fédérale, Belgique



